



Événement « 15 % de rabais sur tous les planchers Parquets Alexandra » printemps 2024

Règlement – Québec français

Description de l'événement « 15 % de rabais sur tous les planchers Parquets Alexandra »

Pour un temps limité, tous les planchers **Parquets Alexandra** disponibles sur la Charte de produits en vigueur et sur le site Web Parquets Alexandra sont admissibles à l'événement « **15% de rabais sur tous les planchers Parquets Alexandra** ». Cette initiative permet au consommateur de bénéficier d'un rabais de 15% avant taxes.

Le montant équivalant à 15% de rabais est applicable directement sur la facture du consommateur et est applicable sur les ventes au détail seulement.

Cette offre ne peut être jumelée avec aucune autre promotion.

Territoire

Québec

Période de l'événement

L'achat du plancher doit être effectué chez un détaillant Parquets Alexandra participant lors de la période du **21 mars au 20 avril 2024 inclusivement**.

Détaillants participants

Les détaillants participants sont identifiés comme tel sur le localisateur de détaillants du site Web de Parquets Alexandra.

Produits admissibles

Tous les planchers de bois franc de l'offre standard identifiés sur la Charte de produits en vigueur et sur le site Web de Parquets Alexandra sont admissibles à cette offre promotionnelle.

Les ventes de moulures et autres accessoires en sont exclues. Le rabais ne s'applique pas si le montant total de la facture n'a pas été acquitté ou si le produit a été retourné.

Les ventes aux particuliers, mais facturées aux entrepreneurs, aux designers et aux architectes sont incluses dans cette promotion.. Cette promotion ne peut être combinée à aucune autre.

Dispositions générales

Pour toute question concernant l'Événement «15 % de rabais sur tous les planchers Parquets Alexandra » – printemps 2024, veuillez communiquer avec le fabricant des produits Parquets Alexandra par téléphone au 1 800 463-1303 ou par courriel à e-marketing@planchersmirage.